

Lettre ouverte à M. Alain Pierre, maire d'UZEMAIN.

(Adressée à tous les foyers)

J'apprends, comme tous nos concitoyens, que vous sollicitez le suffrage des électeurs de notre commune pour un nouveau bail de 6 années.

A cette occasion, et pour clarifier une situation, qui ne semble pas très claire, et également pour informer les habitants d'Uzemain sur "votre" programme pour les années à venir, je vous saurais gré, de bien vouloir, fournir aux électrices et électeurs les renseignements suivants :

Sur le site Internet de la Cour des comptes " <http://www.ccomptes.fr> ", on peut consulter une lettre d'observations définitives formulées par la chambre régionale des comptes de Lorraine qui vous aurait été transmise le 31 mars 2000. Cette lettre n'a jamais, ni à ma connaissance, ni aux dires de certains membres de votre assemblée, été inscrite à l'ordre du jour d'une séance de conseil ; de plus, elle n'aurait jamais été transmise aux conseillers, ni fait l'objet d'un compte-rendu de vos débats. Or, aux termes de l'article L.241-11 du code des juridictions financières, « Les observations définitives formulées par la chambre régionale des comptes sur la gestion d'une collectivité locale, d'un établissement public local ... sont communiquées par l'exécutif de la collectivité ou de l'établissement à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Elles font l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de celle-ci et sont jointes à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée ». Pouvez vous, dans ces conditions, préciser :

- la date de réception de ces observations.
- la date d'envoi de la convocation aux conseillers pour cette réunion ? A t-elle été accompagnée de ces observations ?
- la date de la réunion de ce conseil.
- Pouvez-vous me transmettre une copie de la délibération de cette séance ?
- Eventuellement, dans la négative, les motifs de la non-observation de ces dispositions.
- Pour quel(s) motif(s), cette lettre n'a t-elle pas été publiée, comme vous en avez pris l'habitude, dans "Les murmures du Coney" pour tous les comptes rendus des séances de conseil ? Y avait-il des "choses" à cacher ? (Ou peut-être avez vous été mal informé de la réglementation par votre collaborateur).

En ce qui concerne les opérations connexes au remembrement dont vous êtes à l'origine, contre la volonté affichée de la grande majorité des propriétaires, quels sont vos projets actuels alors que depuis quelques mois, voir quelques années (mais peut-être qu'élections obligent !!!) on n'en entend plus parler ? Mais soyez en persuadé nous resterons très vigilants.

Il est bien d'autres points qui mériteraient un éclaircissement ou un développement, tels que les horaires de travail du secrétaire général : trouvez vous normal qu'un fonctionnaire puisse être rémunéré l'équivalent de 61 heures 30 (commune et syndicat confondus) pour 28 heures de présence seulement (heures d'ouverture du secrétariat de mairie que tous les électeurs peuvent constater), telles que vos "indemnités somptueuses" pour une commune de notre catégorie (vous pouvez nous en préciser les montants : commune et syndicats), telles que les trop nombreuses adhésions aux intercommunalités, qui ne profitent ... qu'aux élus, au détriment des contribuables, véritables vaches à lait du système, tel que de l'appel à la concurrence pour tous les travaux engagés par la commune, tels que "votre" programme d'entretien de la voirie et de prévisions de travaux d'investissement , ou tout simplement le fait de proposer aux suffrages des électeurs, un élément (voir plusieurs) qui vous a (ont) combattu lors d'échéances passées (mais là je ne doute pas que les électeurs sauront se souvenir !!!!) etc...

Je vous remercie de bien vouloir faire connaître à toutes les électrices et électeurs de notre commune, les réponses aux questions qu'ils sont en droits de se poser à la veille d'une échéance aussi importante que peuvent-être ces élections communales pour l'avenir d'une commune.